

Procès verbal du conseil municipal du 10/01/2023

Etaient présents :

Mr Lions Gilles, Maire de Méhers, Mmes Teitgen Carole, Debruyne Caroline, Fichten Marie-Pierre, Mme Lions Pascale, Marc-Martin Nicole, Mrs Julien Gilles et Franquelin Jean-Philippe

Etait excusé : Mr Thibault Darig - Procuration de Mr Thibault à Mme Fichten

Secrétaire de séance : Mme Marc-Martin

Ordre du jour :

- Modification du montant des travaux de base de calcul de la DETR/DSIL 2023
- Demande de subvention au titre des amendes de police 2023 et convention conseil départemental pour la récupération du FCTVA 2023
- Création et vote du budget annexe Parc artisanal du Gué du matin
- Don du groupe électrogène
- Questions diverses
- Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'ajout à l'ordre du jour d'un autre point concernant la DB du Crédit agricole n°366 du 16 12 /2022 à laquelle il faut ajouter une mention. L'ajout de cet ordre du jour est accepté à l'unanimité par le conseil.

1. Modification du montant des travaux de base de calcul de la DETR/DSIL 2023
Tranche 2

Honoraire de maîtrise d'œuvre : 9800,55 euros - 5% de 196 011 euros + acquisition foncière de 1 euro.

Vote à l'unanimité

2. Demande de subvention des amendes de police 2023 et convention avec le département pour la récupération du FCTVA.

Le conseil autorise Monsieur le Maire à en faire la demande.

Vote à l'unanimité

3. Création de vote du budget annexe parc artisanal le Gué du Matin

Recettes 95 584,50 euros Dépenses 95 584,50 euros

Vote à l'unanimité

4. Don du groupe électrogène.

Le groupe électrogène fait l'objet d'un don humanitaire pour l'Ukraine.

Vote à l'unanimité

5. DB du Crédit Agricole

Il faut ajouter à la DB du Crédit agricole « échéances trimestrielles constantes »

Vote à l'unanimité

6. Questions diverses

Les vœux du Maire auront lieu le 22 janvier à 11 heures.

Information sur le livre de Jean Poitevin : le Pas du mulet

A l'occasion des vœux du Maire, ce livre pourra être réservé au prix de 15 euros.

Monsieur le Maire propose aux conseillers présents de rejoindre à l'issue du conseil, les membres du comité des fêtes au foyer rural pour un échange sur leurs projets et un moment de convivialité autour d'une galette.

Clôture du conseil municipal à 19 h.

Secrétaire de séance Nicole Marc-Martin



Gilles LIONS
Le Maire.